

PLAN

PARTICULIER

DE

MISE EN SÛRETÉ

(P.P.M.S.)

-

INTRUSION - ATTENTAT



SOMMAIRE

Préambule	p.3
1 - Déclenchement de l'alerte	p.4
2 - Nature des consignes de confinement	
2.1 Sites de rassemblement	p.5
2.2 Mesures à prendre	p.5
3 – Information et consignes aux familles	p.6
4 – Modalités de validation du P.P.M.S.	p.6
5 – Annexes	
1 - Consignes en cas de confinement	
2 - Consignes générales de sécurité	
3 - Personnes ressources	
4 – Les bons réflexes en cas d'accident majeur à destination des familles	
5 – Annuaire de crise	
6 - Liste de diffusion du PPMS	
7 - Plan de masse	

Préambule :

Toutes les communes font l'objet d'un recensement des risques majeurs (rupture de barrage, avalanches, inondation, risque chimique de type SEVESO.....)

La ville de Montreuil-Juigné, sans négliger les dangers liés aux inondations, est plus spécialement exposée aux risques engendrés par l'activité de l'usine de produits pharmaceutiques ZACH SYSTEM située sur la commune d'Avrillé.

Le collège se situant au nord-est dans un rayon de 1000 à 1200 mètres de l'usine est tenu de prendre des mesures de prévention nécessaires dans le cadre d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (P.P.M.S).

La circulaire du 8 juin 2023 (NOR : MENE2307453C), parue dans le bulletin officiel de l'Education Nationale n°26 du 29 juin 2023, constitue un guide pour l'élaboration du P.P.M.S.

Le présent P.P.M.S. précise le protocole en cas d'intrusion ou d'attentat.

1 - Déclenchement de l'alerte attentat ou intrusion extérieure

❖ Au déclenchement des faits ou d'une alerte

- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : évacuation ou confinement ;
- Se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement cf page 9 ;
- Appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie : 17 et décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes) ;
- Un message d'alerte sera diffusé via PRONOTE et via les micros de l'établissement ;
- Rester calme pour ne pas communiquer son stress.

Le message d'alerte vous indiquera l'action à suivre :

❖ Choix n°1 : l'évacuation

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- Demander le silence absolu ;
- Suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- Signaler la localisation des victimes éventuelles ;
- Signaler l'emplacement du point de rassemblement : complexe sportif municipal Pierre de Coubertin répertorié dans le plan communal de sauvegarde.

❖ Choix n°2 : le confinement

- Identifier le local le plus sûr à proximité immédiate ;
- Verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau ...) ;
- Faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres ;
- Leur demander de s'allonger ;
- Eteindre les lumières ;
- Demander un silence absolu ;
- Faire mettre en silencieux les téléphones portables ;
- Une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec la cellule de crise pour signaler la localisation exacte, le nombre de personnes présentes dans la salle, leur qualité (adultes, élèves, AESH) et l'état physique et psychologique de celles-ci ;
- Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
- Attendre les consignes des forces d'intervention ou de la cellule de crise pour évacuer.

Suivi de la situation pour les personnes extérieures à l'établissement

Certaines radios sont chargées de diffuser les informations officielles transmises par l'autorité publique : ALOUETTE FM (99.1), OUEST FM (98.7), RCF Anjou (88.1)
Ces radios donneront un numéro de téléphone qui permettra d'avoir des informations officielles et de répondre à des questions précises. La chaîne de télévision FRANCE3 Ouest diffusera également ces informations. Un annuaire de crise est joint en annexe 6.

2 – Nature des consignes de confinement (annexe 2)

Comment confiner ?

2.1 Sites de rassemblement

Sur temps de classe et en raison du nombre d'élèves (749), il est apparu préférable de procéder à un confinement par classe.

Ainsi, chacun des responsables d'un groupe d'élèves (professeur, surveillant) prend en charge les élèves placés sous sa responsabilité au déclenchement de l'alerte.

Cas particuliers :

- Alerte pendant les récréations du matin et de l'après-midi
 - . Les élèves et les responsables se rassemblent dans la classe qu'ils devaient rejoindre à l'heure de cours suivante et ce, immédiatement.
- Alerte pendant la pause du midi ou lorsque les élèves attendent pour emprunter les transports
 - . Les élèves en train de manger ou stationnés dans l'escalier montant au self se regroupent dans la salle de restauration.
 - . Les élèves dans la cour de récréation : chaque adulte met en sécurité un groupe d'élèves dans le local le plus sûr à proximité
 - . Les élèves restent en salles durant les activités de la pause méridienne (chorale, échecs, clubs...)
- Cas des élèves en cours d'E.P.S.
 - . Le confinement se fera alors au gymnase selon la procédure mise en place par la Mairie.
 - . Le chef d'établissement se charge de faire appeler les enseignants sur site.
- Cas d'élèves en sortie extérieure
 - . Dès l'instant où ils ont quitté l'établissement on peut considérer qu'il existe un transfert de charge. Toutefois les accompagnateurs, une fois avertis, doivent prendre les mesures qui s'imposent pour mettre les élèves en sécurité en fonction des circonstances.
 - . Pas de retour dans l'établissement tant que le confinement n'est pas levé par la cellule de crise.

2.2 Mesures à prendre

Les responsables de groupe d'élèves doivent (voir annexe 1):

- Rester dans leur salle dans le calme
- Occuper les élèves le plus normalement possible
- Fermer les fenêtres et les portes
- Faire l'appel
- Communiquer un état des présents à la cellule de crise

3 – Information et consignes aux familles : se référer au document en annexe 4

4 – Modalités de validation du P.P.M.S. :

6) Le P.P.M.S. est transmis aux différentes autorités figurant sur la liste de diffusion (annexe 6)

CONSIGNES EN CAS DE CONFINEMENT

DES LA DIFFUSION D'UN MESSAGE D'ALERTE PAR LES HAUT-PARLEURS et PRONOTE :

- 1 RESTEZ DANS LA SALLE DANS LE CALME, OCCUPEZ LES ELEVES LE PLUS NORMALEMENT POSSIBLE ET LES INFORMER POUR LES RASSURER

- 2 FERMEZ LES FENETRES
FERMEZ LES PORTES

- 3 FAITES L'APPEL ET SAISISSEZ LES ABSENTS SUR INFORMATIQUE ET INFORMER LA CELLULE DE CRISE

- 4 ATTENDEZ LES NOUVELLES INSTRUCTIONS
DIFFUSEES PAR LES HAUT-PARLEURS OU PRONOTE

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

❖ EN CAS D'EVACUATION (INCENDIE)

1. Vous découvrez un sinistre

(Fumée anormale, flamme, odeur de gaz, odeur de brûlé, lueur suspecte).

- Prévenir le chef d'établissement ou un de ses collaborateurs, directement ou par téléphone, qui se chargeront de donner l'alerte et d'appeler les secours.
- A défaut, appeler les pompiers (18).
- Si vous êtes membre du personnel, vous vous conformez ensuite aux consignes à appliquer en cas d'incendie propres à chaque personnel, selon sa fonction dans l'établissement.

2. Conduite à tenir en cas d'incendie

- Eviter les courants d'air qui activent l'incendie.
- Se rouler à terre si les vêtements sont en feu.
- Envelopper la personne dont les vêtements brûlent avec des couvertures, un manteau ou du sable.
- Circuler près du sol dans une pièce envahie par la fumée.
- Obéir aux ordres impératifs des pompiers.
- Avoir toujours à l'esprit « le feu est dangereux, mais encore plus dangereux l'affolement et la panique qui engendrent la catastrophe ».

❖ EN CAS DE CONFINEMENT (RISQUES MAJEURS)

Exemple : accident technologique majeur pouvant conduire à la libération de produits dangereux dans l'atmosphère.

L'alerte est donnée par un message diffusé par les haut-parleurs.

Finalité de l'alerte : protéger les personnes des émanations toxiques en les rassemblant dans les salles et en fermant les issues.

1. Alerte pendant les heures de cours :

- Les responsables du groupe d'élèves ferment portes et fenêtres.
- Toute sortie est interdite, sans autorisation de la direction, même à la requête des parents.
- Attente de nouvelles instructions.

2. Alerte pendant les heures de récréation du matin ou de l'après-midi

- Les élèves rejoignent rapidement et sans précipitation la salle de cours qu'ils devaient occuper à l'heure suivante.
- Ils sont alors immédiatement pris en charge par les responsables des groupes professeurs ou surveillants.
- Se conformer ensuite aux consignes du 1.

3. L'alerte a lieu pendant la pause du midi

- Les élèves en train de manger ou stationnés dans l'escalier montant au self se regroupent dans la salle de restauration.
- Les élèves dans la cour de récréation : chaque adulte met en sécurité un groupe d'élèves dans le local le plus sûr à proximité
- Les élèves restent en salles durant les activités de la pause méridienne (chorale, échecs, clubs...)

Personnes ressources

Missions	Fonctions
<ul style="list-style-type: none"> - Déclencher l'alerte, activer le PPMS - S'assurer de la mise en place des différents postes - Etablir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités. 	Principal
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la conduite du PPMS en cas d'absence du Principal du Collège 	Principal adjoint
<ul style="list-style-type: none"> - Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement 	Principal
<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler les accès de l'établissement 	Principal
<ul style="list-style-type: none"> - Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage, électricité en particulier) en cas de risques majeurs naturels ou technologiques 	PTC si AMP absent
<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que tout le monde est en sûreté (publics spécifiques en particulier) 	Principal
<ul style="list-style-type: none"> - Gérer les communications téléphoniques (secours, familles, médias) 	Secrétaire de direction
<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les enseignants EPS 	Principal ou principal adjoint
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'encadrement des élèves, à distance (pointage des absents, gestion de l'attente, signalement des incidents). 	CPE
<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge des élèves à besoins spécifiques (élèves handicapés, élèves faisant l'objet d'un PAI,...) 	Infirmière
<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des personnes absentes 	Gestionnaire Agent d'accueil Secrétaire de gestion Chef de cuisine

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

A destination des familles

Préambule : Toutes les communes font l'objet d'un recensement des risques majeurs (rupture de barrage, avalanches, inondation, risques chimiques de type SEVESO...)

La ville de Montreuil-Juigné, sans négliger les dangers liés aux inondations, est plus spécialement, exposée aux risques engendrés par l'activité de l'usine de produits pharmaceutiques SIPSY située sur la commune d'Avrillé près du rond point de la Croix Cadeau.

Le collège se situant au nord-est dans un rayon de 1000 à 1200 mètres de l'usine est tenu de prendre des mesures de prévention nécessaires dans le cadre d'un Plan de Mise en Sécurité (P.P.M.S) en conformité avec la circulaire 2002-119 du 29 mai 2002, parue dans le bulletin officiel de l'Education Nationale hors série N°3.

En cas d'alerte :

Un plan de mise en sécurité des élèves est prévu dans le collège.
Les personnels de l'établissement connaissent les consignes à observer.

- N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.
- Ecoutez la radio : ALOUETTE FM (99.1), OUEST FM (98.7), RCF Anjou (88.1)

Pour avoir des informations sur :

- 1) Déclenchement du plan de secours
- 2) Un n° de téléphone vous sera communiqué sur celle-ci
- 3) Levée du dispositif

Et respectez les consignes des autorités.

La chaîne de télévision FRANCE3 Ouest diffusera également ces informations.

- N'allez pas chercher votre enfant au collège pour ne pas l'exposer ni vous exposer.
- Ne téléphonez pas
- N'encombrez pas les réseaux, laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.
- Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

ANNUAIRE DE CRISE

EPLÉ : Collège Jean Zay - 2 rue David d'Angers – 49460 – MONTREUIL-JUIGNE

N° de téléphones :

Standard : 02 41 18 29 80

Ligne directe cellule de crise : 02.41.18.29.81

Téléphone portable collègue : 07.67.14.73.72

Accès de secours :

2 entrées : rue David d'Angers

1 entrée : rue Emile Zola

Service	Contact	N° de téléphones
<u>Secours :</u>	Pompiers :	18 ou 112
	SAMU :	15 ou 112
	Gendarmerie	17 ou 02 41 42 73 11
<u>Mairie :</u>	Cabinet	02 41 31 10 43
	Service environnement	02 41 31 10 52
	Police municipale	06 07 03 55 48
<u>Préfecture :</u>	Service interministériel de défense et de protection civile	02.41.81.80.35
Sécurité publique :		
<u>Direction Académique :</u>	Cellule de crise départementale	06.46.64.30.30
:		

LISTE DE DIFFUSION DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS)

E.P.L.E COLLEGE JEAN ZAY - 2 rue David d'Angers – 49460 – MONTREUIL-JUIGNE

Institution	Service	Adresse	Contact
Mairie	Cabinet	Esplanade Jean Moulin 49460 Montreuil- Juigné	02 41 31 10 53
S.D.I.S (Service départemental d'incendie et de secours)		6 avenue du Grand Périgné CS 90087 49071 Beaucouzé Cedex	18
Brigade de Gendarmerie		Allée Jean Girault 49460 Montreuil- Juigné	02 41 42 73 11
Groupement départemental de gendarmerie		33 chemin du Nid de Pie 49047 Angers	
Rectorat	Cellule de crise académique		02.51.81.68.22
Direction Académique	Cellule de crise départementale	15 Bis rue Dupetit Thouars 49100 Angers	06.46.64.30.30

Collège Jean Zay

2 rue David d'Angers
49460 Montreuil-Juigné
& 02.41.18.29.80

ANNEXE 7

PLAN DE MASSE

